



Mise a pied sans courrier

Par **rainvilloise**, le **28/05/2013 à 23:54**

bonsoir
après quelques difficultés d'ordre relationnel et incompatibilité d'humeur avec ma directrice, je viens d'être mise à pied immédiatement cet après-midi par ma directrice régionale qui m'a dit que j'allais recevoir une lettre recommandée demain me stipulant la date d'un entretien visant à appliquer une sanction.
J'ai donc quitté mon travail et la question que je me pose ce soir c'est : ai-je bien fait alors que je n'ai aucun écrit de leur part ?
Merci

Par **Lag0**, le **29/05/2013 à 07:04**

Bonjour,
Il est toujours préférable d'avoir un écrit au risque de se voir accusé d'abandon de poste.
Si vous ne recevez pas aujourd'hui le recommandé de l'employeur, envoyez-en un pour acter votre mise à pied conservatoire.